

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10  
Présents : 9  
Votants : 9

**DELIBERATION N°DCM20231026\_2**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2023

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU, Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Damien PETIT, conseillers municipaux.

**ABSENT** : M. Florian CHANET, conseiller municipal.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au Budget Primitif 2023 car il manque des crédits notamment aux chapitres 66 « charges financières » et 012 « personnel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

c-7067 Redevances périscolaires (garderie et cantine)	+ 4.500,00 €
c-7381 Taxes additionnelles sur les droits de mutation	+ 3.942,00 €
c-744 FCTVA	+ 576,00 €
c-7788 Remboursement assurance et fournisseur	+ 952,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9.970,00 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

c-6042 Fourniture des repas de cantine par le traiteur	+ 2.800,00 €
c-60622 Carburant	+ 310,00 €
c-6162 Assurance dommage-ouvrage projet cantine	+ 4.370,00 €
c-6413 Traitement brut des agents non titulaires	+ 500,00 €
c-6451 Cotisations patronales URSSAF	+ 1.250,00 €
c-6474 Cotisation CNAS	+ 424,00 €
c-6533 Cotisations patronales retraite IRCANTEC élus	+ 20,00 €
c-6553 Cotisation au SDIS	+ 129,00 €
c-6558 Autres dépenses obligatoires : séances de piscine	+ 130,00 €
c-6611 Intérêts des emprunts	+ 37,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9.970,00 €</b>



Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 30 octobre 2023  
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE  
**David DESPAX**